

PUBLIC VISE

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des plans de retrait.

L'opérateur de chantier est amené à mettre en œuvre l'organisation et réaliser les travaux, conformément aux instructions reçues, de préserver sa santé et d'assurer sa sécurité ainsi que celle des autres personnes concernées, tout en protégeant l'environnement, d'alerter sa hiérarchie en cas de situation anormale afin que chacun contribue à la sécurité du chantier.

PRE REQUIS

Etre en possession d'une attestation de compétence en cours de validité

Etre âgé de plus de 18 ans.

Maîtriser la langue française.

Pour les salariés en activité :

Etre titulaire d'une attestation médicale au poste de travail avec un suivi individuel renforcé (SIR)

Pour les stagiaires sans

activités en amiante: Etre

titulaire d'une attestation médicale du médecin traitant autorisant le port de protection respiratoire (APR)

DUREE : 2 jours – 14 heures

PRIX : Nous consulter

Nombre de participants maximum : 10

PROGRAMME DE FORMATION RECYCLAGE A 6 MOIS OPERATEUR **SS3**

SELON LES DEFINITIONS DE L'ARRETE DU 23 FEVRIER 2012

TRAVAUX DE RETRAIT ET D'ENCAPSULAGE

Activité relevant de l'article R 4412-125 du code du travail

Objectifs pédagogiques :

1. Permettre à tout travailleur d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante, dans le respect des plans de retrait écrits par l'entreprise.
2. Connaître le risque amiante et appliquer les exigences des réglementations afférentes au risque amiante le concernant.
3. Appliquer les mesures de prévention.
4. Participer à la démarche de prévention de l'entreprise.

Méthode et moyens pédagogiques :

Apport théorique, diaporamas, études de cas pratique, mise en situation sur la plateforme pédagogique, remise d'un classeur technique.

Formation animée par des formateurs titulaires d'une attestation de compétence délivrée par l'INRS.

Contrôle des acquis :

A l'issue de la formation, chaque participant suivra des épreuves – 10 minutes de QCM et 20 minutes d'entretien de mise en situation pratique, visant à évaluer les compétences acquises durant sa formation.

Qualification obtenue

En fonction des résultats obtenus aux différents tests, une attestation de compétence sera délivrée conformément à l'arrêté du 23 février 2012. Dans le cas contraire, il sera seulement remis une attestation de formation.

Conformément à la réglementation, l'attestation de compétence délivrée aura une durée de validité de 3 ans.

Siège : ZA DU POLEN
76710 **ESLETTES**
Agence : 220 Route Nationale
62113 **VERQUIGNEUL**
Tél : 02.35.92.99.77
Formation@atek-conseil.fr

✓DIAGNOSTIC
✓FORMATION
✓INGENIERIE
✓MESURE

Programme

1. **Présentation et accueil**
2. **Synthèse du retour d'expérience depuis la formation initiale**
3. **Evaluation des connaissances et correction par themes (Reglementation, EPI, MPC, EvRP, Déchet)**
4. **Présentation des évolutions réglementaires et techniques**
5. **Exercice de mise en situation pratique**
6. **Tests Finaux**